

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES
ET EUROPÉENNES

4ème Bureau

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Poste téléphonique intérieur
à appeler :

4341
CM/NP

Dossier n° 17436

all T.C
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Etienne, le

2
APC 30/09/94

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

GRUPE DE SUBDIVISIONS
de SAINT ETIENNE

- 3 OCT. 1994

10

VU la loi du 19 juillet 1976 modifiée
relative aux installations classées pour la protection de
l'environnement,

VU le décret du 21 septembre 1977 modifié
pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976
précitée,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 1983,
modifié par les arrêtés préfectoraux des 28 janvier 1986 et
3 juillet 1989, autorisant la S.A. ST GOBAIN EMBALLAGE, à
exploiter une unité de fabrication de verre d'emballage à
ST ROMAIN LE PUY,

VU l'accusé de réception délivré le 8 août
1986 au titre du bénéfice de l'antériorité pour la rubrique
n° 355 A,

VU les demandes présentées les 26 avril
1994, 13 et 21 juillet 1994 par la Société précitée,
relatives aux modifications d'activités devant intervenir
dans la verrerie,

VU l'avis émis par M. le Directeur régional
de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement,
Inspecteur des installations classées, dans son rapport de
présentation au Conseil départemental d'Hygiène du 26 août
1994,

VU l'avis du Conseil départemental
d'Hygiène au cours de sa séance du 9 septembre 1994,

CONSIDERANT, que les modifications
apportées aux activités classées de la Société nécessitent
la modification du tableau des activités visé dans l'arrêté
préfectoral d'autorisation initiale et l'intervention de
prescriptions particulières,

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général
de la Préfecture,

.../...

A R R E T EArticle 1er

Le tableau des activités classées figurant à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 30 juin 1983 modifié est remplacé par le tableau ci-après :

| Nature des Activités | Volume | n° Nomenclature | A/D |
|---|--|-----------------|-----|
| Fabrication et travail du verre sodocalcique <u>Capacité nominale de production</u> Ensemble n° 1 1 four, 1 canal, 2 feeders, 2 arches Ensemble n° 2 1 four, 1 canal, 3 feeders, 3 arches <u>Global</u> | 87600 t/an 109500 t/an 197100 t/an | 409 1° | A |
| <u>Dépôt de liquides inflammables</u> Fuel lourd n° 2 Fuel domestique capacité totale équivalente | 2 réservoirs aériens totalisant 600 m ³ 1 réservoir aérien de 20 m ³ 1 réservoir enterré de 15 m ³ 44,6 m ³ | 1430 et 253 | D |

| | | | |
|--|---|---|----------|
| <p><u>Installation de combustion</u> consommation nominale horaire en PCI</p> <p>FOL. N.1 Four de fusion n° 1 FOL. N.2 Four de fusion n° 2</p> <p>GAZ NATUREL 5 Feeders + 2 canaux 2 arches Divers (chaudières, thermoblocs four rétraction plastique) <u>Global</u></p> | <p>8532 th/h 10314 th/h</p> <p>920 th/h 350 th/h</p> <p>3140 th/h <u>23256 th/h</u> <u>soit 27 MW</u></p> | <p>153 bis B 1°</p> <p>Activité soumise à redevance</p> | <p>A</p> |
| <p><u>Installation de broyage et mélange de produits minéraux artificiels</u> 2 Mélangeuses 5 Broyeurs <u>Global</u></p> | <p>110 kW 44 kW <u>154 kW</u></p> | <p>2515 - 2° (ex 89ter 2°)</p> | <p>D</p> |
| <p><u>Installation de compression d'air</u> (puissance des machines) 9 compresseurs 3 pompes à vide <u>Global</u></p> | <p>1969 kW 116 kW <u>2085 kW</u></p> | <p>361 B 1°</p> | <p>A</p> |
| <p><u>Charge d'accumulateurs</u> 2 chargeurs pour chariots élevateur 4 chargeurs pour transpalettes manu. 1 chargeur pour chariot moules <u>Global</u></p> | <p><u>22,3 kVA</u></p> | <p>2925 (ex 3-1°)</p> | <p>D</p> |
| <p><u>Utilisation de substances radioactives</u> 1 Source scellée (cs 137) 1 Source scellée (Cs 137)</p> | <p>Activité 134 G B q Activité 116 G B q</p> | <p>385 quater 2 b</p> | <p>D</p> |

| | | | |
|--|----------------------|-------------------------|---|
| Emploi de matières plastiques (emballage par rétraction) | 1,25 t/j | 2661-1° b (ex 272 A.2°) | D |
| Emploi de liquides halogènes (trétrachlorure d'étain) | 750 l | 1175-2° (ex 251.2°) | D |
| Transformateurs en exploitation imprégnés de produits contenant des PCB et PCT | 2 x 810 kg = 1620 kg | 355 A | D |

Article 2

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 1983 modifié, paragraphe II - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES- est modifié comme suit :

2.2. Dépôt d'hydrocarbures aérien

Il devra être aménagé et exploité conformément aux prescriptions de l'arrêté type n° 253 (dont copie ci-jointe).

2.3. Dépôt d'hydrocarbures enterré

Il devra être aménagé et exploité conformément aux prescriptions de la circulaire et instruction du 17 avril 1975 relative aux réservoirs enterrés dans lesquels sont emmagasinés des liquides inflammables (dont copie ci-jointe).

2.11 Stockage et utilisation d'oxygène liquide

Prescription supprimée.

Article 3

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 1983 modifié, paragraphe V - MISE EN CONFORMITE - est complété comme suit :

- ⊗ L'exploitant devra fournir au Préfet avant le 31 mars 1995 l'échancier de mise en conformité de ses installations avec les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 mai 1993 modifié relatif à l'industrie du verre (dont copie ci-jointe).

Cet échancier devra tenir compte des évolutions prévisibles de l'établissement, et en particulier des reconstructions de fours et des augmentations de capacité.

Les délais proposés devront être compatibles avec ceux imposés par les articles 17.1 et 17.2 de cet arrêté.

ARTICLE 4 : M. le Sous-Préfet de Montbrison, M. le Maire de St-Romain-le-Puy, M. le Directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation restera déposée en mairie où tout intéressé aura le droit d'en prendre connaissance. Un extrait sera affiché pendant une durée minimum d'un mois à la mairie, il sera dressé procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité.

Fait à St-Etienne, le

30 SEP. 1994

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général


Emmanuel KARLIN

Ampliation adressée à :

- M. le Directeur de la S.A. ST GOBAIN EMBALLAGE
Verrerie de St-Romain-le-Puy
42610 ST ROMAIN LE PUY
- M. le Sous-Préfet de Montbrison,
- M. le Maire de St-Romain-le-Puy,
- M. le Directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des installations classées,
- Archives,
- Chrono


Marie-Claude CHARPAS

Pour le Préfet,
et par délégation
l'Attaché de Préfecture
Chef de Bureau